

PREFET DU NORD

Sous-préfecture d'Avesnes sur Helpe  
Pôle sécurité  
Affaire suivie par : M-L Trouillet  
Téléphone : 03.27.61.59.61  
Télécopie : 03.27.60.81.72  
e-mail : marie-laure.trouillet@nord.gouv.fr

SSRC  
DTA  
VH  
F

à

(destinataires in fine)

Avesnes sur Helpe, le 9 mars 2016

**OBJET** : comité de pilotage de la stratégie locale de gestion des risques inondations de la Sambre (SLGRI)

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du compte-rendu du comité de pilotage de la stratégie locale de gestion des risques inondations de la Sambre (SLGRI) qui s'est déroulé le 14 janvier 2016.

Je vous en souhaite bonne réception.

SSRC 211	
Le : 23 MARS 2016	
chef de Serv.	/ SIR /
Adjoint	/ PPR /
Secrétariat	SCR
	ER
	C Ramdani
/	Pour info
○	Pour SAD
×	Éléments de réponse
⊗	Projet de réponse
⊙	Agenda

Le Sous-Préfet



Virginie KLES





## SLGRI de la Sambre : relevé de décisions du COPIL du 14 janvier 2016

---

### Objectif du COPIL :

**Discuter, amender, valider et hiérarchiser les propositions des groupes de travail concernant les objectifs opérationnels et les actions envisagées**

#### Étaient présents :

Virginie KLES	Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe
Lionel HOULLIER	Directeur Départementale des Territoires et de la Mer du Nord Adjoint
Paul RAOULT	Président du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
Sandrine BERQUET	Agende de l'Eau Artois Picardie
Marie-Alexandrine BERTAUX-VALERE	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nord-Pas -de-Calais
Grégory LEFRANCOIS	Adjoint au chef du service Risques et Crises DDTM
Marie-Laure TROUILLET	Chef de Pôle Sécurité Sous-préfecture d'Avesnes
Laura ROUSSEAU	Stagiaire Pôle Sécurité Sous-préfecture d'Avesnes
Alain MATHURIN-DOLLO	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)
Gérard GENIN	Animateur Rivière Communauté de Communes du Pays de Mormal
Philippe HORNAIN	Inspecteur de l'environnement ONEMA
Jean-Marie GLACET	Chambre Régionale d'Agriculture
Jean-Christophe RUFFIN	Chambre Régionale d'Agriculture Élu
Michel DUVEAUX	Vice Président CAMVS



Matthieu FLAMME

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)

Alain BOURGEOT  
(DDTM)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

David THOMAS

DDTM DT Avesnois

Edwige FOURNIER

DDTM

Alexandre DE GEEST

DDTM DT Avesnois

Guillaume CAFFIER

Syndicat Mixte du PNRA

Bernard GLORIEUX

Responsable Pôle Environnement VNF

Philippe SCULIER

Responsable Antenne VNF Berlaimont

Jérémy CABOCHE

Conseil Départemental 59 Lille

Jean-Pierre MULLIER

Conseil Départemental 59 Lille

Dominique DROUART


Conseil Départemental 59 UT Avesnes-sur-Helpe

Jean VENDEVILLE

Conseil Départemental 59 UT Avesnes-sur-Helpe

Bruno BLUCHEAU

Directeur du Val-Joly



Mme La Sous-Préfète et M. Paul Raoult, Président du Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA), introduisent la réunion en rappelant le contexte de la démarche et l'importance de traiter de la problématique inondation sur le territoire de l'Avesnois.

Mme la Sous-Préfète présente l'ordre du jour de la réunion et précise que ce premier COPIL a pour objet de valider les travaux réalisés par les membres des groupes de travail.

Ensuite, Alexandre De Geest (DDTM) présente la gouvernance, les caractéristiques de la démarche, le calendrier ainsi qu'une synthèse de l'état des lieux. Il rappelle que le document peut toujours être enrichi et invite les personnes présentes à communiquer toute remarque ou élément de connaissance complémentaire qu'elles souhaitent voir prises en compte.

Enfin, Guillaume Caffier (PNRA) présente les objectifs opérationnels ainsi que les actions envisagées par grands objectifs de la SLGRI. Les remarques formulées au cours de la présentation sont les suivantes :

*Il est rappelé que seuls les objectifs opérationnels validés en séance seront présentés et justifiés dans la SLGRI. Les premières actions présentées en séance permettent d'illustrer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre lesdits objectifs et d'initier les travaux à venir sur l'écriture du plan d'action.*

#### 1- Encourager un aménagement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours

Objectif opérationnel n°1 : Garantir la préservation et la fonctionnalité des éléments naturels et des équipements qui contribuent à la gestion hydraulique (ralentissement dynamique des crues) et viser une gestion intégrée des eaux pluviales.

L'important étant la fonctionnalité des éléments naturels et non leur localisation, il est proposé par le COPIL de reformuler cet objectif. D'autre part, le COPIL a souhaité également que l'aspect concertation avec les exploitants d'ouvrage ou d'éléments naturels soit appuyé. Il est donc proposé la reformulation suivante :

*Garantir la préservation de la fonctionnalité des éléments naturels et des équipements qui contribuent la gestion hydraulique (ralentissement dynamique des crues) en concertation avec les acteurs concernés, et viser une gestion intégrée des eaux pluviales.*

D'autre part, le COPIL ne souhaite pas laisser apparaître la référence au code de l'urbanisme, celle-ci sera donc supprimée.

Concernant l'action 4 « *Sensibiliser les acteurs de l'aménagement aux techniques de gestion des eaux pluviales alternatives au tout tuyau* », M. Raoult insiste sur la nécessité de s'appuyer sur les retours d'expérience des travaux réalisés par l'ADOPTA notamment et la nécessité d'avoir un nouveau regard sur l'écoulement des eaux pluviales (alternatif au tout tuyau)

Mme Kles complète en expliquant la nécessité d'avoir une bonne maîtrise du sujet: connaissance de la gestion des eaux pluviales et du contexte local. En effet, ce type d'aménagement et de gestion nécessitent une expertise particulière.



#### 5 grands objectifs





↳ Déclinés en objectifs opérationnels

↳ Déclinés en actions envisagées

#### **1- Encourager un aménagement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours**

Objectif opérationnel n°1 : Garantir la préservation et la fonctionnalité des éléments naturels et des équipements qui contribuent à la gestion hydraulique (ralentissement dynamique des crues) et viser une gestion intégrée des eaux pluviales.

##### Actions envisagées :

-  • Cartographier et protéger les éléments naturels au sein des documents d'urbanisme (au titre du L123-1-5-3-2 du code de l'urbanisme notamment);
-  • Mettre en place des conventionnements (de gestion notamment);
-  • Encourager et accompagner la réalisation des zonages pluviaux ;
-  • Sensibiliser les acteurs de l'aménagement aux techniques de gestion des eaux pluviales alternatives au tout tuyau;

Hierarchisation:  Continu  1<sup>er</sup> cycle  Cycles suivants

Objectif opérationnel n°2 : Garantir la prise en compte du risque inondation au sein des documents d'urbanisme

Le COPIL demande à ce que la priorisation de l'action n°4 « *Accompagner les acteurs de l'aménagement dans la prise en compte du risque (élus, aménageurs et bureaux d'études responsables de l'élaboration de document d'urbanisme)* » soit revu de priorité 1 à en continu. En effet, le travail est initié et sera renforcé suite à la prise de la compétence d'Application du Droit du Sol (ADS) par les collectivités.



## 5 grands objectifs






↳ Déclinés en objectifs opérationnels

↳ Déclinés en actions envisagées

### 1- Encourager un aménagement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours

Objectif opérationnel n°2 : Garantir la prise en compte du risque inondation au sein des documents d'urbanisme

#### Actions envisagées :

-  • Limiter l'artificialisation des sols en priorisant l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine et dans les friches.
-  • Au sein des PLU, adapter une planification spécifique en zone inondable, compatible avec une inondation temporaire (privilégier les zones A et N, OAP spécifiques, limiter la surface au sol des extensions, proposer des objectifs de maîtrise du ruissellement, de ralentissement des écoulements, et d'infiltration des eaux)
-  • Affiner la connaissance de la vulnérabilité des zones d'urbanisation future au risque d'inondation
-  • Accompagner les acteurs de l'aménagement dans la prise en compte du risque (élus, aménageurs et bureaux d'études responsables de l'élaboration de document d'urbanisme)
-  • Contribuer à la formation continue des services instructeurs au sein du réseau local d'Application du Droit du Sol (ADS)

Hierarchisation:  Continu  1<sup>er</sup> cycle  Cycles suivants

Priorisation des objectifs opérationnels : Le COPIL décide de classer les 2 objectifs opérationnels en priorité 1.

### 2- Améliorer la connaissance sur les phénomènes d'érosion et de ruissellement et actualiser la connaissance sur le bassin versant de la Sambre

Objectif opérationnel n°1 : Fiabiliser, capitaliser et diffuser les éléments de connaissance du risque

Il est proposé de mettre en lien les 2 actions envisagées suivantes :

- *Créer un observatoire des fossés (recensement, identification des gestionnaires et des pratiques etc.)*
- *Mobiliser la mémoire des anciens*

Il est aussi demandé de compléter l'observatoire des fossés avec l'identification de leurs exutoires.

Concernant l'action « Porter à connaissance des dispositions réglementaires, doctrines et études existantes » il est proposé d'ajouter les études à venir.

Enfin il est proposé d'ajouter comme action envisagée la création d'un outil de consultation (portail ?) qui mette à disposition l'ensemble des informations concernant les inondations du territoire.

En complément, l'ONEMA présente leur nouvelle plaquette d'information technique relative à l'entretien des cours d'eau et des fossés en lien avec les inondations.

Elles sont téléchargeables sur <http://www.onema.fr/Informations-techniques>



**5 grands objectifs**

↳ Déclinés en objectifs opérationnels

↳ Déclinées en actions envisagées

**2- Améliorer la connaissance sur les phénomènes d'érosion et de ruissellement et actualiser la connaissance sur le bassin versant de la Sambre**

Objectif opérationnel n°1 : Fiabiliser, capitaliser et diffuser les éléments de connaissance du risque

**Actions envisagées :**

- C** • Développer et faire partager les données récoltées dans le cadre de la surveillance pluviométrique
- 1** • Porter à connaissance des dispositions réglementaires, doctrines et études existantes
- 2** • Réaliser une cartographie des phénomènes recensant les secteurs touchés par l'érosion, les coulées de boues, les axes de ruissellement
- 2** • Créer un observatoire des fossés (recensement, identification des gestionnaires et des pratiques etc.)
- C** • Mobiliser la mémoire des anciens
- 1** • Etudier la possibilité de faire des gestionnaires de voirie et de réseau des « vigies » en signalant les phénomènes observés au sein de leur réseau

Hierarchisation:  Continu  1<sup>er</sup> cycle  Cycles suivants

La présentation de l'objectif opérationnel 2 ne fait l'objet d'aucune remarque.



**5 grands objectifs**

↳ Déclinés en objectifs opérationnels

↳ Déclinées en actions envisagées

**2- Améliorer la connaissance sur les phénomènes d'érosion et de ruissellement et actualiser la connaissance sur le bassin versant de la Sambre**

Objectif opérationnel n°2 : Actualiser la connaissance sur le bassin versant de la Sambre

**Actions envisagées :**

- 2** • Étudier la possibilité d'actualiser le Plan d'Exposition au Risque d'Inondation (PERI) de la Sambre en Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Hierarchisation:  Continu  1<sup>er</sup> cycle  Cycles suivants

Priorisation des objectifs opérationnels : Le COPIL décide de classer l'objectif opérationnel 1 en priorité 1 et l'objectif opérationnel 2 en priorité 2.



3- Réduction de la vulnérabilité : développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux pour réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité

Objectif opérationnel n°1 : Approfondir la connaissance des conséquences des inondations sur les réseaux de première nécessité

Il est signalé que l'action envisagée « *Inventorier et cartographier les réseaux (transport, énergie, communication)* », si elle est fléchée en cycle 1, elle pourra être initiée mais pas finalisée car la récolte et le croisement de plusieurs infos sont nécessaires.

D'autre part, la définition et la cartographie des itinéraires de déviation est un élément important. En effet, pour mémoire, en cas d'inondation de l'Heupe Mineure, la coupure de voirie et de pont isolent le sud de l'avesnois, ce qui engendre des problèmes d'accès pour le SDIS.

Le Conseil départemental évoque également l'importance d'inventorier les zones exposées aux coulées de boue.



**5 grands objectifs**

- ↳ Déclinés en objectifs opérationnels
- ↳ Déclinés en actions envisagées

3- Réduction de la vulnérabilité : développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux pour réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité

Objectif opérationnel n°1 : Approfondir la connaissance des conséquences des inondations sur les réseaux de première nécessité

*Actions envisagées :*

- 1 • *Inventorier et cartographier les réseaux (transport, énergie, communication).*
- 1 • *Prioriser les réseaux de première nécessité, et identifier leurs faiblesses au regard du risque d'inondation*
- 1 • *Estimer les conséquences d'une inondation de période de retour centennal sur les réseaux de première nécessité*
- 1 • *Déterminer les conséquences d'une inondation de période de retour centennal sur le réseau routier (voies inondées, itinéraires alternatifs) et porter ces éléments à connaissance du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)*

Hierarchisation:  Continu  1<sup>er</sup> cycle  Cycles suivants



Objectif opérationnel n°2 : Agir afin de réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité



## 5 grands objectifs



↳ Déclinés en objectifs opérationnels

↳ Déclinés en actions envisagées

### 3- Réduction de la vulnérabilité : développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux pour réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité

Objectif opérationnel n°2 : Agir afin de réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité

#### Actions envisagées :

-  • *En partenariat avec les gestionnaires de réseaux, étudier les possibilités de réduction de la vulnérabilité des secteurs les plus sensibles*
-  • *Garantir, au sein des documents d'urbanisme, la compatibilité des futurs réseaux avec le risque d'inondation*

Hierarchisation:  Continu  1<sup>er</sup> cycle  Cycles suivants

Concernant l'action envisagée « *En partenariat avec les gestionnaires de réseaux, étudier les possibilités de réduction de la vulnérabilité des secteurs les plus sensibles* » le COPIL précise qu'il faut s'assurer que ces travaux ou aménagements ne devront pas engendrer de conséquences négatives sur d'autres secteurs. Il est donc proposé la reformulation suivante :

« *En partenariat avec les gestionnaires de réseaux, étudier les possibilités de réduction de la vulnérabilité des secteurs les plus sensibles tout en s'assurant de ne pas engendrer de conséquences négatives sur d'autres secteurs* ».

Priorisation des objectifs opérationnels : Le COPIL décide de classer l'objectif opérationnel 1 en priorité 1 et l'objectif opérationnel 2 en priorité 2.

### 4- Faire émerger les actions permettant de réduire l'aléa en zones urbanisées et rurales






Objectif opérationnel n°1 : Maîtriser les débordements du réseau hydrographique en préservant les fonctionnalités des milieux naturels

La présentation de l'objectif opérationnel 1 ne fait l'objet d'aucune remarque.

**4- Faire émerger les actions permettant de réduire l'aléa en zones urbanisées et rurales**

Objectif opérationnel n°1 : Maîtriser les débordements du réseau hydrographique en préservant les fonctionnalités des milieux naturels

**Actions envisagées :**

-  • Encourager le ralentissement dynamique des crues
-  • Identifier et améliorer le fonctionnement des zones d'expansion de crues
-  • Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin versant
-  • Suppression des barrages et ouvrages non fonctionnels ou mettre en place une gestion adéquate et coordonnée en s'appuyant sur les études existantes (étude SAFEGE sur la Soire notamment)
-  • Encourager la préservation et la création d'éléments naturels participant à la réduction de l'aléa

Hiérarchisation:  Continu  1<sup>er</sup> cycle  Cycles suivants

**Objectif opérationnel n°2 : Réduire l'aléa en zone rurales et urbaine**




Il est proposé que l'action « *Encourager la plantation de haies et la gestion des fossés. Coordonner la gestion des fossés auprès des différents gestionnaires* » soit mise en lien avec l'observatoire des fossés. Une reformulation possible serait alors :

« *Encourager la plantation de haies et la gestion des fossés. Coordonner la gestion des fossés auprès des différents gestionnaires en lien avec l'observatoire des fossés* »

**4- Faire émerger les actions permettant de réduire l'aléa en zones urbanisées et rurales**

Objectif opérationnel n°2 : Réduire l'aléa en zone rurales et urbaine

**Actions envisagées :**

-  • Encourager la plantation de haies et la gestion des fossés. Coordonner la gestion des fossés auprès des différents gestionnaires
-  • Développer la communication sur le sens du travail du sol, le rôle des éléments végétaux, les pratiques agricoles etc.
-  • Favoriser la mise en place de techniques de gestion des eaux pluviales alternatives au tout tuyau

Hiérarchisation:  Continu  1<sup>er</sup> cycle  Cycles suivants

Priorisation des objectifs opérationnels : Le COPIL décide de classer les 2 objectifs opérationnels en priorité 1.

## 5- Optimiser les outils de gestion de crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

La présentation des objectifs opérationnels et des actions ne fait l'objet d'aucune remarque



### 5 grands objectifs

↳ Déclinés en objectifs opérationnels

↳ Déclinées en actions envisagées

### 5- Optimiser les outils de gestion de crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

Objectif opérationnel n°1 : Préparer les acteurs concernés et la population (avant la crise)

#### *Actions envisagées :*

- 1** • *Accompagner les communes prioritaires dans la rédaction, la mise à jour et l'animation des Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)*
- 1** • *Inciter les communes à s'abonner à APIC (Alerte Pluies Intenses pour les Communes)*
- 1** • *Accompagner les collectivités et les entreprises dans la mise en place de Plan de Continuité d'Activité (PCA) et les écoles dans la mise en place de Plan de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS)*
- 1** • *Développer la recherche de coopérations intercommunales pour développer les solidarités et optimiser les moyens et dispositifs de préparation et de gestion de crise*
- 1** • *Étudier la possibilité de relocaliser les établissements de gestion de crise potentiellement touchés par une inondation*

Hiérarchisation: **C** Continu **1** 1<sup>er</sup> cycle **2** Cycles suivants



### 5 grands objectifs

↳ Déclinés en objectifs opérationnels

↳ Déclinées en actions envisagées

### 5- Optimiser les outils de gestion de crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

Objectif opérationnel n°2 : Mettre en place un dispositif d'alerte adapté

#### *Actions envisagées :*

- 2** • *Mettre à jour le plan ORSEC (ORGANISATION des SECOURS) qui date de 2004 sur l'arrondissement*
- 1** • *Réaliser une fiche alerte à l'intention des communes*

Hiérarchisation: **C** Continu **1** 1<sup>er</sup> cycle **2** Cycles suivants





### 5 grands objectifs

- ↳ Déclinés en objectifs opérationnels
- ↳ Déclinés en actions envisagées

#### 5- Optimiser les outils de gestion de-crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

Objectif opérationnel n°3: Mettre en place les outils et les moyens facilitateurs de gestion de crise

##### Actions envisagées :

-  • Valider, par les collectivités et les membres du Comité de Pilotage, les cartes des enjeux vulnérables annexées au diagnostic de la SLGRI
-  • Réaliser un diagnostic de vulnérabilité pour le bâti (habitations, ERP sensibles etc) et les réseaux dans un premier temps
-  • A la suite, réaliser une étude de vulnérabilité des enjeux au sein du périmètre de la SLGRI
-  • Proposer une expérimentation sur site, du diagnostic avec les opérateurs publics et privés

Hierarchisation:  Continu  1<sup>er</sup> cycle  Cycles suivants





### 5 grands objectifs

- ↳ Déclinés en objectifs opérationnels
- ↳ Déclinés en actions envisagées

#### 5- Optimiser les outils de gestion de-crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

Objectif opérationnel n°4: Accompagner l'après crise et capitaliser les retours d'expériences

##### Actions envisagées :

-  • Lancer une dynamique d'accompagnement aux communes exposées aux inondations dans le recensement et la matérialisation des repères de crue
-  • Capitaliser, au travers des retours d'expérience des événements vécus
-  • Accompagner dans l'organisation et la réalisation d'exercices de simulation de crise inondation ;
-  • Développer l'information préventive et actualiser les outils de gestion de crise

Hierarchisation:  Continu  1<sup>er</sup> cycle  Cycles suivants

Priorisation des objectifs opérationnels : Le COPIL décide de classer les 4 objectifs opérationnels en priorité 1.

Conclusion

Il est rappelé que le diagnostic est toujours en cours et qu'il peut encore être enrichi. Mme Klés informe du travail de Mme Rousseaux qui pourra être complémentaire à ce qui a déjà été réalisé notamment concernant la résilience du territoire.

Le Sous-Préfet



Virginie KLES

L'ensemble des objectifs, objectifs opérationnels et actions envisagées ainsi que leur hiérarchisation sont repris dans le tableau suivant :

Objectifs principaux	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Priorité C : Continu 1 : 1 <sup>er</sup> cycle 2 : Autres cycles
1- <u>Encourager un aménagement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours</u>	Garantir la préservation de la fonctionnalité des éléments naturels et des équipements qui contribuent la gestion hydraulique (ralentissement dynamique des crues) en concertation avec les exploitants concernés, et viser une gestion intégrée des eaux pluviales. (Priorité 1)	Cartographier et protéger les éléments naturels au sein des documents d'urbanisme (au titre du L.123-1-5-3-2 du code de l'urbanisme notamment) Mettre en place des partenariats publics – privés Encourager et accompagner la réalisation des zonages pluviaux Sensibiliser les acteurs de l'aménagement aux techniques de gestion des eaux pluviales alternatives au tout tuyau Inventorier et cartographier les réseaux (transport, énergie, communication).	C C C C 1 C
2- <u>Améliorer la connaissance sur les phénomènes d'érosion et de ruissellement et actualiser la connaissance sur le bassin versant de la Sambre</u>	Garantir la prise en compte du risque d'inondation au sein des documents d'urbanisme (Priorité 1)  Fiabiliser, capitaliser et diffuser les éléments de connaissance du risque (Priorité 1)	Au sein des PLU, adopter une planification spécifique en zone inondable, compatible avec une inondation temporaire (privilégier les zones A et N, OAP spécifiques, limiter la surface au sol des extensions, proposer des objectifs de maîtrise du ruissellement, de ralentissement des écoulements, et d'infiltration des eaux) Affiner la connaissance de la vulnérabilité des zones d'urbanisation future au risque d'inondation Accompagner les acteurs de l'aménagement dans la prise en compte du risque (élus, aménageurs et bureaux d'études responsables de l'élaboration de document d'urbanisme) Contribuer à la formation continue des services instructeurs au sein du réseau local d'Application du Droit du Sol (ADS) Étudier la possibilité de relocaliser les établissements de gestion de crise potentiellement touchés par une inondation Développer et faire partager les données récoltées dans le cadre de la surveillance pluviométrique Porter à connaissance des dispositions réglementaires, doctrines et études existantes et à venir Réaliser une cartographie des phénomènes recensant les secteurs touchés par l'érosion, les coulées de boues, les axes de ruissellement Créer un observatoire des fossés (recensement, identification des exutoires, des gestionnaires et	C C C C 2 C 1 2 1



Objectifs principaux	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Priorité C : Continu 1 : 1 <sup>er</sup> cycle 2 : Autres cycles
		des pratiques etc.)	
		Mobiliser la mémoire des anciens	C
		Etudier la possibilité de faire des gestionnaires de voirie et de réseau des « vigies » en signalant les phénomènes observés au sein de leur réseau	1
		Etudier la possibilité de mettre en place un outil de consultation de l'ensemble des informations liées au risque inondation sur le territoire (portail, site web etc.)	1
	Actualiser la connaissance sur le bassin versant de la Sambre (Priorité 2)	Etudier la possibilité d'actualiser le Plan d'Exposition au Risque d'Inondation (PERI) de la Sambre en Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)	2
3- Réduction de la vulnérabilité : développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux pour réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité	Approfondir la connaissance des conséquences des inondations sur les réseaux de première nécessité (Priorité 1)	Identifier et cartographier les réseaux de première nécessité, ainsi que leurs faiblesses au regard du risque d'inondation	Initiée en 1
		Estimer les conséquences d'une inondation de période de retour centennial sur les réseaux de première nécessité	1
		Déterminer les conséquences d'une inondation de période de retour centennial sur le réseau routier (voies inondées, itinéraires alternatifs) et porter ces éléments à connaissance du service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS)	1
	Agir afin de réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité (Priorité 2)	En partenariat avec les gestionnaires de réseaux, étudier les possibilités de réduction de la vulnérabilité des secteurs les plus sensibles tout en s'assurant de ne pas engendrer de conséquences négatives sur d'autres secteurs	1
		Garantir, au sein des documents d'urbanisme, la compatibilité des futurs réseaux avec le risque d'inondation	C
		Encourager le ralentissement dynamique des crues	
	Maîtriser les débordements du réseau hydrographique en préservant les fonctionnalités des milieux naturels (Priorité 1)	Identifier et améliorer le fonctionnement des zones d'expansion de crues	C
		Encourager la préservation et la création d'éléments naturels participant à la réduction de l'aléa	C
		Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin versant	C
		Suppression des barrages et ouvrages non fonctionnels ou mettre en place une gestion adéquate et coordonnée en s'appuyant sur les études existantes (étude SAFEGE sur la Soire	2

Objectifs principaux	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Priorité C : Continu 1 : 1 <sup>er</sup> cycle 2 : Autres cycles
	Réduite l'aléa en zone urbaine et rurale (Priorité 1)	notamment) Encourager la plantation de haies et la gestion des fossés. Coordonner la gestion des fossés auprès des différents gestionnaires en lien avec l'observatoire des fossés Développer la communication sur le sens du travail du sol, le rôle des éléments végétaux, les pratiques agricoles etc. Favoriser la mise en place de techniques de gestion des eaux pluviales alternatives au tout tuyau	C C
5- Optimiser les outils de gestion de crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux	Préparer les acteurs concernés et la population (Priorité 1)  Mettre en place un dispositif d'alerte adapté (Priorité 1)  Mettre en place des outils et les moyens facilitateurs de gestion de crise (Priorité 1)	Accompagner les communes prioritaires dans la rédaction, la mise à jour et l'animation des Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) Inciter les communes à s'abonner à APIC (Alerte Pluies Intenses pour les Communes) Accompagner les collectivités et les entreprises dans la mise en place de Plan de Continuité d'Activité (PCA) et les écoles dans la mise en place de Plan de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS) Développer la recherche de coopérations intercommunales pour développer les solidarités et optimiser les moyens et dispositifs de préparation et de gestion de crise Mettre à jour le plan ORSEC (Organisation des SECours) qui date de 2004 sur l'arrondissement Réaliser une fiche alerte à l'intention des communes Valider, par les collectivités et les membres du Comité de Pilotage, les cartes des enjeux vulnérables annexées au diagnostic de la SLGRI Réaliser un diagnostic de vulnérabilité pour le bâti (habitations, ERP sensibles etc) et les réseaux dans un premier temps A la suite, réaliser une étude de vulnérabilité des enjeux au sein du périmètre de la SLGRI Proposer une expérimentation sur site, du diagnostic avec les opérateurs publics et privés	2 1 C C 2 1 1 2 2 1 2 1 C
	Accompagner l'après-crise et capitaliser les retours d'expériences (Priorité 1)	Lancer une dynamique d'accompagnement aux communes exposées aux inondations dans le recensement et la matérialisation des repères de crue Capitaliser, au travers des retours d'expérience des événements vécus	1 C

Objectifs principaux	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Priorité C : Continu 1 : 1 <sup>er</sup> cycle 2 : Autres cycles
		Accompagner dans l'organisation et la réalisation d'exercices de simulation de crise Inondation	C
		Développer l'information préventive et actualiser les outils de gestion de crise	C

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail. The text notes that any discrepancies or errors in the records can lead to significant complications during an audit and may result in the disallowance of certain expenses.

2. The second part of the document addresses the issue of proper documentation. It states that all receipts, invoices, and other supporting documents must be retained for a minimum of three years. This requirement is intended to ensure that the necessary evidence is available to substantiate the amounts reported on the tax return. The document also advises that these documents should be organized in a systematic manner to facilitate the audit process.

3. The third part of the document discusses the importance of timely reporting. It notes that taxpayers are required to file their returns by the prescribed deadline, and that failure to do so can result in penalties and interest. The text also highlights the importance of providing accurate information on the return, as any omissions or misstatements can lead to an audit and potential legal consequences.

4. The fourth part of the document discusses the importance of seeking professional advice. It notes that the tax laws are complex and constantly changing, and that taxpayers may benefit from consulting with a qualified tax professional. This is particularly true for individuals with complex financial situations or those who are unsure of how to properly report their income and deductions.

5. The fifth part of the document discusses the importance of staying up-to-date on tax law changes. It notes that the IRS frequently issues new regulations and interpretations, and that taxpayers should be aware of these changes to ensure that they are complying with the current law. The document also provides information on where to find the latest tax news and updates.